

Pleins feux **sur les AU**

mai 2005

Haïti – un pays en crise

En 1804, Haïti, colonie française, obtenait l'indépendance qui faisait d'elle la toute première république noire de l'Histoire. Depuis lors, cependant, les Haïtiens ont subi toute une série de dictatures, la plus tristement célèbre étant celle des Duvalier. François Duvalier, dit « Papa Doc », est arrivé au pouvoir en 1957. À sa mort, en 1971, son fils Jean-Claude (dit « Baby Doc ») lui a succédé, mais a finalement dû s'exiler en 1986.

En 1990, après plusieurs gouvernements éphémères, marqués par des violations généralisées et systématiques des droits humains, Haïti a organisé ce que des observateurs indépendants ont décrit comme ses premières élections présidentielles libres et régulières. Elles ont été remportées par Jean-Bertrand Aristide, un prêtre catholique très populaire au sein des quartiers pauvres de la capitale, Port-au-Prince. Il n'est resté que sept mois au pouvoir avant d'être destitué par l'armée, qui a mis en place un régime militaire répressif. L'armée des États-Unis est intervenue en 1994 afin de rétablir Jean-Bertrand Aristide dans ses fonctions.

Conformément aux dispositions de la Constitution, Jean-Bertrand Aristide a quitté la présidence à la fin de son second mandat, en 1996 (bien qu'il ait passé la majeure partie de son premier mandat en exil). Il a été remplacé par René Préval, candidat issu du parti qu'il avait créé, *Fanmi Lavalas* (FL, Famille Lavalas). En 2000, Jean-Bertrand Aristide s'est à nouveau présenté aux élections présidentielles et les a remportées, mais le résultat de ce scrutin ainsi que celui des dernières élections sénatoriales ont été contestés. Les soutiens dont il bénéficiait, aussi bien en Haïti qu'à l'étranger, ont commencé à faiblir. En janvier 2004, alors que le mandat des parlementaires élus en 2000 touchait à son terme, certains partis d'opposition ont refusé de participer à de nouvelles élections tant que Jean-Bertrand Aristide resterait au pouvoir; celui-ci a donc commencé à diriger le pays à coup de décrets. Une

vive opposition au président s'est alors étendue au sein même de son ancienne base politique : les zones urbaines pauvres. Des rebelles, emmenés par d'anciens membres de la police et de l'armée, deux institutions dissoutes par Jean Bertrand Aristide en 1995, ont pris le contrôle de la plus grande partie du pays. Alors qu'ils menaçaient de marcher sur Port-au-Prince et de renverser le président, celui-ci s'est exilé dans des circonstances controversées, à bord d'un avion de l'armée américaine.

Le 29 février, après le départ de Jean-Bertrand Aristide, le président de la Cour suprême d'Haïti, Boniface Alexandre, a immédiatement été nommé président de la République à titre provisoire. Le même jour, un contingent des Nations unies, constitué de troupes d'origine canadienne, française et chilienne et placé sous le commandement de l'armée des États-Unis, a entamé une mission de trois mois visant à restaurer l'ordre dans le pays. Ce contingent était connu sous le nom de « force multinationale intérimaire ». Le 9 mars, Gérard Latortue a été nommé Premier ministre par intérim après avoir été choisi par le « Conseil des sages », un groupe de sept personnes qui, en l'absence de Parlement, conseillent le gouvernement provisoire. Gérard Latortue est à présent chargé de former un gouvernement d'« unité nationale », qui sera mis en place après les élections; celles-ci doivent avoir lieu du mois d'octobre au mois de décembre de cette année.

En juin 2004, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a remplacé la force multinationale intérimaire et a commencé à déployer 1 622 agents de la police civile des Nations unies ainsi que 6 700 militaires. Le mandat de la MINUSTAH consiste à soutenir le gouvernement de transition, en veillant à ce que le processus politique se déroule dans un environnement stable et sûr, ainsi qu'à fournir une aide pour surveiller, restructurer et réformer la Police nationale d'Haïti (PNH).



Véhicule de la MINUSTAH en patrouille.

Le gouvernement de transition a fait peu de progrès tangibles en matière de protection des droits humains depuis son accession au pouvoir et l'arrivée de la mission de maintien de la paix en Haïti. Des groupes armés, notamment formés d'anciens militaires, n'ont pas été désarmés et contrôlent de fait certaines villes. Chaque jour, des civils sont tués lors de confrontations entre groupes armés et bandes criminelles, ainsi que lors d'opérations de police illégales. La situation des droits humains en Haïti risque d'empirer durant la période précédant les élections prévues cette année.

Des centaines de personnes ont été arrêtées et maintenues en détention sans inculpation ni jugement. Parmi elles figure un personnage de tout premier plan : l'ancien Premier ministre Yvon Neptune (pour de plus amples informations, veuillez consulter l'AU 115/05, AMR 36/004/2005 du 6 mai 2005). Yvon Neptune s'est livré à la police en juin 2004, après avoir été accusé par une organisation locale de défense des droits humains d'avoir organisé l'assassinat de partisans de l'opposition dans la ville de Saint-Marc, le 11 février 2004. Bien qu'il soit incarcéré depuis maintenant près d'un an, aucune charge n'a été retenue contre lui à ce jour. Yvon Neptune a entamé une grève de la faim en avril et sa condition physique n'a cessé de se détériorer. Cependant, le gouvernement de transition et des observateurs extérieurs ont suivi de près l'évolution de son état de santé. Selon les informations recueillies, Yvon Neptune boit maintenant de l'eau additionnée de sucre, de sel et de vitamines. Plus important encore, il a finalement été présenté à un juge le 25 mai 2005, même s'il n'était apparemment pas accompagné par un avocat.

Le fait que la PNH recoure fréquemment à la force de manière excessive contre des civils représente une autre évolution préoccupante de la situation en Haïti. À plusieurs reprises, des policiers ont tiré sur

des personnes qui participaient à des manifestations pacifiques et ont fait des victimes. Deux personnes ont ainsi été tuées en février 2005, et cinq autres en avril, lors d'une manifestation apparemment pacifique de sympathisants du parti FL. Plusieurs autres personnes, également touchées, ont succombé plus tard à leurs blessures (pour en savoir plus, veuillez vous reporter à l'AU 105/05, AMR 36/003/2005 du 29 avril 2005).

Les Actions urgentes sont un outil formidable pour attirer l'attention du public et des autorités. Elles permettent de montrer aux Haïtiens que les atteintes aux droits humains perpétrées dans leur pays ne passent pas inaperçues dans le reste du monde. Étant donné l'absence d'autorité centrale forte en Haïti, il est essentiel de faire prendre conscience de ces atteintes au plus grand nombre d'instances décisionnelles possible. Les Actions urgentes sont donc adressées à la MINUSTAH, au gouvernement de transition, à la PNH, etc. L'action du Réseau AU est un élément-clé du travail mené pour mettre en lumière les atteintes aux droits humains. De plus, dans la mesure où les tensions politiques vont probablement s'exacerber dans le pays à l'approche des élections, le peuple haïtien aura plus que jamais besoin de la solidarité internationale pour lutter contre ces atteintes. Les efforts déployés par les membres du Réseau AU joueront un rôle déterminant dans ce combat.



Des chercheurs d'Amnesty International s'entretiennent avec des détenus au cours de la mission de 2004 en Haïti.